

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAE 134-DAC Subvention de fonctionnement (25.000 euros), subvention d'investissement (25.000 euros) et convention avec l'association MILA (18e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association MILA et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association MILA, dont le siège social est situé 2, rue André Messager (18e). (SIMPA 33422).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association MILA au titre du soutien de la Ville aux écosystèmes culturels innovants pour ses activités en 2018.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association MILA au titre de ses activités dans le domaine de la culture en 2018.

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association MILA au titre de ses activités en soutien à l'économie culturelle en 2018.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville de Paris exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, comme suit :

- 15.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 6574, rubrique 6321. (2018-02769) ;

- 10.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316. (2018-03479) ;

- 25.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitre 204, nature 2042, rubrique P62 (2018-05864).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO